



DIRECTION DES SPORTS

**SOUTIEN
AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU
DEMANDE DE BOURSE**

ANNÉE

HÔTEL DE VILLE

AIDE AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

En qualité d'athlète de haut niveau vous sollicitez avec l'appui du président de votre association une bourse au titre de la performance et/ou des études.

Au préalable de compléter les informations vous concernant vous prendrez connaissance du dispositif et des informations ci après.

La reconnaissance du statut de Haut niveau, comme élément fondateur du dispositif de soutien aux athlètes de haut niveau, incite à apporter des précisions aux critères d'attribution de bourses au plan local, les disciplines retenues pour l'attribution des bourses s'appuyant sur la base des disciplines reconnues de haut niveau sur proposition des fédérations sportives auprès du Ministère des Sports.

Cette dimension permet de prendre en compte l'ensemble des pratiques sportives reconnues au plus haut niveau et d'apporter le soutien à des athlètes licenciés dans un club sportif, aussi bien que pour des sportifs résidents sur le territoire communal qui honorent la ville, mais dont la pratique ne peut s'exprimer son territoire, tout en conservant l'éthique du dispositif initial qui consiste à favoriser et à maintenir l'épanouissement et la pratique des athlètes au sein des clubs aulnaysiens.

La délibération N°22 du Conseil municipal du 5 juillet 2012 rappelle les modalités d'attribution des bourses accordées aux athlètes de haut niveau afin de les aider et les encourager dans leur préparation sportive ainsi que dans leurs études :

BOURSE AU TITRE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE :

- Etre titulaire d'une licence sportive depuis deux saisons sportives dans un club sportif aulnaysien ou être résident aulnaysien en pratiquant une discipline dans un club sportif extérieur à la ville, lorsque la pratique de celle-ci ne peut être organisée au sein de la ville pour des raisons matérielles ou de non prise en charge de la discipline par un club sportif aulnaysien,

- Catégorie : Junior à Senior,

- Prise en considération des titres ou des records les plus élevés, obtenus à l'occasion des manifestations officielles (Olympique – Monde – Europe ou Continental – France) organisées par les Fédérations sportives suivant la liste des disciplines reconnues de haut niveau par le Ministère des sports, et dont les performances doivent être justifiées par une attestation fédérale.

- La bourse est attribuée indifféremment suivant la nature de la discipline (individuelle ou collective), en fonction du barème proposé ci-après.

- Les titres et records peuvent être cumulés au cours d'une même saison sportive à condition d'avoir établi le record et le titre dans la même manifestation officielle.

PODIUM/ TITRE Individuel ou Equipe	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
OLYMPIQUE	4 573 Euros	3 964 Euros	2 744 Euros
MONDE	2 287 Euros	1 829 Euros	1 372 Euros
EUROPE ou CONTINENTAL	1 524 Euros	915 Euros	610 Euros
FRANCE	762 Euros	457 Euros	305 Euros

RECORD	OLYMPIQUE	MONDE	EUROPE / CONTINENTAL	FRANCE
BOURSE	3 049 Euros	1 982 Euros	1 220 Euros	610 Euros

BOURSE AU TITRE DU SOUTIEN AUX ÉTUDES :

- Être titulaire d'une licence sportive depuis deux saisons sportives dans un club sportif aulnaysien ou être résident aulnaysien en pratiquant une discipline dans un club sportif extérieur à la ville lorsque la pratique de haut niveau de celle-ci ne peut être organisée au sein de la ville pour des raisons matérielles ou de non prise en charge de la discipline par un club sportif aulnaysien, sans avoir exercé d'activité professionnelle,
- Catégorie : Junior à Senior,
- Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, des Espoirs ou des partenaires d'entraînement mise à jour par le Ministère des Sports.
- Être inscrit pour la première fois dans un cursus d'études ou dans une formation sanctionnée par l'obtention d'un brevet ou d'un diplôme professionnel,
- Justifier d'une attestation d'études ou de formation d'un organisme public ou privé précisant le montant des frais de scolarité ou de formation pour l'année scolaire en cours.
- La bourse est attribuée annuellement pendant une période de cinq années au plus, en dehors des périodes de préparation olympique, sous réserve de justifier chaque année d'une attestation du niveau d'études ou de formation poursuivis au sein d'un organisme public ou privé. Le redoublement d'une année d'étude ne pourra donner lieu au versement de la bourse.
- Le montant annuel de la bourse attribuée est plafonnée à 6 000 euros pour les athlètes licenciés dans un club sportif aulnaysien et à 3 000 euros pour les sportifs domiciliés sur la ville et licenciés dans un club extérieur au territoire communal.

ANNEXE

LISTE DES DISCIPLINES RECONNUES DE HAUT NIVEAU

Arrêté du 17 mars 2017 relatif à la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives pour l'Olympiade 2017-2020

A compter du 1^{er} janvier 2017, sont reconnues de haut niveau les disciplines sportives déléguées, en application de l'article L.131-14 du code du sport, relevant des fédérations françaises suivantes :

FEDERATIONS FRANCAISES DE	DISCIPLINE(S) RECONNUE(S) DE HAUT NIVEAU 2017-2020
Aéronautique	Voltige aérienne
Athlétisme	Athlétisme (disciplines olympiques)
Aviron	Aviron
Badminton	Badminton
Base ball et softball	Baseball, Softball
Basket-ball	Basket-ball, Basket 3x3
Billard	Carambole 3 bandes
Bowling et de sports de quilles	Bowling
Boxe	Boxe anglaise
Canoë-kayak	Course en ligne, Slalom, Descente, Kayak-Polo, Marathon, Para-canoë
Course d'orientation	Course d'orientation à pied
Cyclisme	Trial Enduro, Cyclisme sur route, Cyclisme sur Piste, VTT Cross-country, BMX Bicross, Cyclo-cross, VTT Descente
Danse	Sports de danse de couple
Equitation	Concours complet d'équitation, Dressage, Saut d'obstacles, Para-dressage, Endurance, Voltige équestre
Escrime	Escrime
Etudes et sports sous-marins	Nage avec palmes en piscine et en eau libre
Football	Football Futsal (football en salle)
Football américain	Football américain
Golf	Golf
Gymnastique	Gymnastique artistique, Gymnastique rythmique, Aérobie, Trampoline, Tumblig, Double mini trampoline
Haltérophilie, musculation, force	Haltérophilie Force athlétique
Handball	Handball
Handisport	Para-athlétisme, Para-aviron, Para-badminton, Para-basket, Para-cyclisme, Para-escrime, Para-football à 7, Cécifoot, Goalball, Para-haltérophilie, Para-natation, Para-tennis de table, Para-tir à l'arc, Para-ski alpin(*), Para-ski nordique (fond, biathlon) (*), Boccia, Para-rugby
Hockey	Hockey sur gazon
Hockey sur glace	Hockey sur glace (*)
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	Judo, Jujitsu, Para-judo
Karaté et disciplines associées	Karaté, Wushu
Lutte	Lutte olympique (libre, gréco romaine, féminine), Sambo
Montagne et escalade	Escalade, Ski alpinisme
Motocyclisme	Motocross, Enduro, Trial, Course sur route
Natation	Natation course, Natation eau libre, Natation synchronisée, Plongeon, Water polo
Parachutisme	Disciplines artistiques, Pilotage sous voile, Précision d'atterrissage, Voile contact, Vol relatif, Voltige individuelle
Pelote basque	Disciplines de pelote basque
Pentathlon moderne	Pentathlon moderne

FEDERATIONS FRANCAISES DE	DISCIPLINE(S) RECONNUE(S) DE HAUT NIVEAU 2017-2020
Pétanque et jeu provençal	Triplette, Tir de précision
Roller Sports	Skateboard, Course, Roller hockey
Rugby	Rugby à XV Rugby à VII (selon règles FFR)
Rugby à XIII	Rugby à XIII
Sauvetage et de secourisme	Disciplines d'eau plate, Disciplines côtières
Savate, boxe française et disciplines associées	Savate boxe française assaut, Savate boxe française combat
Ski	Ski alpin (*), Ski de fond (*), Biathlon (*), Saut à ski (*), Combiné nordique (*), Ski freestyle (*), Surf des neiges (*)
Ski nautique et wakeboard	Ski nautique classique Wakeboard
Sport adapté	Para-athlétisme-adapté, Para-basketball-adapté, Para-cyclisme-adapté, Para-football-adapté, Para-natation-adapté, Para-tennis de table-adapté, Para-ski alpin-adapté (*), Para-ski nordique-adapté (fond, biathlon) (*)
Sport automobile	Sport automobile Karting
Sport boules	Sport boules (Boules Lyonnaise)
Sports de glace	Bobsleigh (*), Curling (*), Danse sur glace (*), Luge (*), Patinage artistique (*), Patinage de vitesse (*), Skeleton (*)
Squash	Squash
Surf	Surf Bodyboard Longboard
Taekwondo et disciplines associées	Taekwondo, Para-taekwondo
Tennis	Tennis, Para-tennis
Tennis de table	Tennis de table
Tir	Carabine, Pistolet, Plateau Para-tir
Tir à l'arc	Tir à l'arc
Triathlon	Triathlon olympique, Triathlon longue distance, Triathlon sprint, Triathlon relais, Duathlon courte distance, Para-triathlon
Voile	Voile olympique, Voile haut niveau (course au large HN, course en flotte HN, match racing HN, funboard slalom et vague HN), Kiteboard (glisse aérotractée nautique), Para-voile
Vol à voile	Vol à voile
Vol libre	Parapente de distance Kite (Glisses terrestre aérotractées hors char à voile)
Volley-ball	Volley ball, Volley ball de plage (Beach Volley), Para-volley

La durée de la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines mentionnées est de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, à l'exception des disciplines relevant du programme des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver (*) qui sont reconnues jusqu'au 31 décembre 2018.

SOURCE Ministère des sports

DEMANDE DE BOURSE

Performance Études

Identité de l'athlète

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Club :

N° licence fédérale :

Fédération :

Catégorie :

Junior

Espoir

Senior

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

1) Demande de bourse au titre de la performance

Lieu de la performance :

Date :

Titre :

Liste des documents à joindre au dossier :

- Photocopie de la licence sportive,
- Attestation fédérale de performances officielles (Olympique – Monde – Europe / continentale – France)

mentionnant l'appartenance au club affilié, le lieu, la date et le titre obtenu pour la performance considérée,

- Relevé d'identité bancaire original au nom et prénom de l'athlète avec mention du N°IBAN

2) Demande de bourse au titre des études

Etudes poursuivies:

Lieu :

Diplômes ou certification envisagés :

Liste des documents à joindre au dossier :

- Photocopie de la licence sportive,
- Attestation d'études ou de formation d'un organisme public ou privé précisant le montant des frais de scolarité ou de formation pour l'année scolaire en cours, ainsi que du niveau d'études ou de formation poursuivis au sein de cet organisme,
- Attestation ou relevé de situation en qualité de sportif de haut niveau sur les listes ministérielles de haut niveau,
- Relevé d'identité bancaire original au nom et prénom de l'athlète avec mention du N°IBAN

Date de parution : juillet 2014
Service émetteur : Direction des sports
Auteur : Philippe Degraeve
Réf. : sports 133
Mise en page : N. Riou
Impression : Moyens généraux

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En qualité d'athlète, j'atteste sur l'honneur que les renseignements communiqués sont sincères, que je n'exerce aucune activité professionnelle pour bénéficier du soutien aux études, et je propose au Président de mon association ma candidature au dispositif de soutien aux athlètes mis en place par la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

A Aulnay-sous-Bois, le

Signature du Président de Club

Signature de l'athlète

IMPORTANT

Ces documents complétés des pièces justificatives sont à adresser a Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des sports au plus tard le 31 octobre. Pour les performances et études poursuivies de la saison sportive écoulée, le versement des aides sera assuré directement auprès de l'athlète dans l'année qui suit. Tout dossier non complété des éléments justificatifs ne pourra être traité.

Le jour du versement de la bourse, l'athlète doit être licencié dans le club sportif à l'origine de la demande.

«Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté (CIL) de la collectivité. »